



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 30 AVRIL 2018**

MAIRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **TRENTIÈME** jour du mois d'**AVRIL** de l'an **DEUX MILLE DIX-HUIT**, à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Deborah Bishop, Hélène Hamel, Frances Bonenfant Joshua Richer et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le Maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h 30.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que, préalablement à une assemblée extraordinaire du conseil, un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance doit être signifié à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures ouvrables avant l'heure fixée pour le début de la séance. Toutefois, on peut faire exception à ce principe dans le cas où tous les membres du conseil sont présents à l'assemblée extraordinaire et renoncent à recevoir cet avis de convocation. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à recevoir l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2018-04-8533

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2018-04-8534

Nomination de la directrice générale pour agir à titre de greffière aux fins de la séance extraordinaire du 30 avril 2018 (3.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil désigne la directrice générale, Me Karine Duhamel, pour agir à titre de greffière aux fins de la présente assemblée extraordinaire.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 30 AVRIL 2018**

MAIRE

4.0
2018-04-8535

Règlement n° 2016-186-18-01 intitulé « Règlement n° 2016-186-18-01 amendant le règlement n° 2016-186 relatif à la tarification des biens, des services municipaux et des activités offertes » — Avis de motion et présentation (4.0)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Deborah Bishop* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 2016-186-18-01 intitulé « Règlement n° 2016-186-18-01 amendant le règlement n° 2016-186 relatif à la tarification des biens, des services municipaux et des activités offertes » sera déposé.

PRÉSENTATION du projet de règlement est faite par le maire conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*. Le maire informe l'assistance que des copies dudit règlement seront mises à la disposition des citoyens lors de la séance où doit avoir lieu son adoption.

Ce règlement a pour objectif de modifier la tarification du camp de jour estival et de rajouter les tarifs pour une option de camps de jour d'une durée de huit (8) semaines.

5.0
2018-04-8536

Octroi d'un contrat à l'entreprise Webtel afin d'effectuer la migration et la configuration du réseau et des données informatiques contenues dans le serveur de la Ville de Stanstead (5.0)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à la migration du réseau et des données informatiques contenues dans le serveur actuel de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Webtel a fait parvenir une soumission portant le numéro 31477 en date du 23 avril 2018 à la directrice générale pour la fourniture des matériaux nécessaires à la migration, et ce, pour un montant de 9 020 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE ladite entreprise a également acheminé une offre de services portant le numéro 31478 en date du 23 avril 2018, laquelle représente 38 heures d'honoraires professionnels en vue d'effectuer la migration pour un montant totalisant 3 610 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE seules les heures réellement réalisées dans le cadre de l'offre de services portant le numéro 31478 seront payées à l'entreprise;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie à l'entreprise Webtel un contrat de fourniture de matériaux et de services nécessaires afin d'effectuer la configuration et la migration du réseau et des données informatiques contenues dans le serveur de la Ville de Stanstead pour un montant total de **12 630 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est à prévoir au fonds de roulement et est amortissable sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (6.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM

SUJET



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 30 AVRIL 2018**

GREFFIÈRE

MAIRE

7.0
2018-04-8537

LEVÉE DE LA SÉANCE (7.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 38.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Valérie Manseau,
Greffière

Me Karine Duhamel,
Directrice générale